



École supérieure  
du professorat  
et de l'éducation  
Académie de Poitiers



## PROCES VERBAL DU COSP DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS DU 10 MAI 2016

Affaire suivie par Hélène DESORMES  
PV 2016-05-10  
Courriel : helene.desormes@univ-poitiers.fr

**APPROUVE**

Par courrier du Directeur de l'ESPE en date du 29 avril 2016, le COSP de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 10 mai 2016.

### Étaient présents :

#### **Membres de droit :**

- Mme Valérie LEFEUVRE, UP
- M. Julien MICHEL, UP
- M. Frédéric ARTAUD, CNED

#### **Personnalités extérieures :**

- Mme Françoise DUJARDIN, IA-IPR Physique chimie, académie de Limoges
- M. Philippe SIRETAS, Secrétaire Général Adjoint, Académie de Poitiers
- M. Daniel GAONAC'H, Professeur des universités Psycho cognitive, ex UP
- Mme Dyanne ESCORCIA, MCF Psychologie, ESPE

#### **Membres avec voix consultative :**

- M. Mario COTTRON, UP
- M. Christophe COSTA, UP
- M. Jean-Marie MESLIER, UP
- M. Philippe DEVAUX, UP

### Étaient représentés :

- Mme Sylvaine ROI, procuration à F. ARTAUD
- Mme Marie BREGEON, procuration à M. SIRETAS
- Mme Nelly CARCY, procuration à M. SIRETAS
- M. Frédéric NEYRAT, procuration à M. GAONAC'H

### Étaient excusés :

- Mme Emilie CARATINI, UP
- Mme Caroline BLONDY, ULR
- M. Patrice CORNIERE, ULR
- Mme Béatrice BOURY, CNED
- M. Marc FISCHER, Rectorat
- M. Stéphane GILOT, Rectorat

Monsieur GAONAC'H, président, ouvre la séance à 9h30.

## **POINT 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2016**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **POINT 2 : Informations diverses présentées par M Cottron**

- Monsieur Jean-Marc Ogier, a été élu président d'université de la Rochelle. Il a été VP de la politique numérique à l'Université de la Rochelle et directeur du L3i.
- A l'Université de Poitiers, les élections se sont tenues le 5 avril dernier, le 1<sup>e</sup> Conseil d'Administration se tiendra le 13 mai, il devrait reconduire le mandat d'Yves Jean.
- L'évaluation de la formation à l'université en vue de la préparation du futur contrat quinquennal est engagée et devra être remontée à l'HCERES mi-octobre. Concernant les MEEF, une partie, découpée par mention, est directement liée à la formation. Ce document est en cours de rédaction, y sont associés les responsables des mentions de l'Université de Poitiers et de l'Université de la Rochelle. Une autre partie se rapporte à la stratégie et la gouvernance de l'ESPE. Cette partie doit être validée par l'ensemble des partenaires de notre structure.
- La convention avec l'IREM de Poitiers est en cours de signature.
- Une journée scientifique sur le thème « l'Ecole face au complotisme » est organisée le 14 juin prochain.

## **POINT 3 : Présentation des deux projets E-Fran en cours dans l'académie**

M Cottron indique que les projets E-Fran : (Espace de Formation de recherche et d'animation numérique), seront financés pour 30 millions d'euros au total. C'est un dispositif qui peut associer les entreprises privées et dont l'objectif est d'encourager et développer les recherches sur le numérique éducatif. La 1<sup>e</sup> vague de réponse à l'appel à projets s'est déroulée en février, 9 projets ont été retenus sur 66 projets déposés. La date limite de dépôt des projets pour la 2<sup>nd</sup>e vague est le 3 juin. Ces projets doivent se centrer sur un territoire, une académie, etc. Il peut y avoir des financements de doctorants.

Il ajoute que le GIS INEFA (Groupement d'Intérêt Scientifique « Innover avec le Numérique pour l'Enseignement, la Formation et les Apprentissages ») soutient les différents projets en cours dans notre académie.

Selon J M Monteil, à l'origine de cet appel à projet, le rôle de l'ESPE doit être important au sein de ces projets, notamment par la participation des stagiaires et/ou des enseignants. On pourrait aussi envisager, par exemple, de privilégier la contribution à ces projets dans notre politique de recherche interne.

D Gaonac'h souligne que ces projets E-Fran pourraient constituer un point d'appui pour la structuration de la recherche et l'articulation recherche-formation.

- **Présentation du projet R2D2 (Reading, Rhythm...) par Pauline Quémart (laboratoire CERCA)**

L'objectif est de créer un jeu vidéo pour la prise en charge des difficultés d'apprentissage de la lecture et écriture basé sur l'entraînement à la planification motrice de l'écriture.

Ce jeu s'adressera aux élèves présentant des troubles du langage écrit, dysgraphie, dyslexie qui se traduisent par des troubles de la planification spatiale et temporelle des gestes finalisés.

Les partenaires du projet seront : la MSHS et le CERCA (contenu scientifique), le CNAM PC (conception du jeu), l'ESPE et l'école d'orthophonie (formation des étudiants), le rectorat (opérationnalisation dans les écoles et collèges) et l'entreprise Tralalère (création du jeu).

Partant de l'hypothèse que la dyspraxie et dyslexie sont une conséquence d'un trouble de la planification motrice, le projet souhaite répondre à une question : est-ce que l'entraînement à la planification visuo-spatiale peut réduire les difficultés « dys » ?

Deux objectifs principaux sont affirmés : s'appuyer sur l'apprentissage implicite de la planification motrice et être en mesure d'effectuer un repérage précoce et un accompagnement des troubles de langage écrit.

Le principe du jeu sera basé sur un entraînement moteur (répétitions de gestes), spatial et temporel.

L'ESPE pourra être impliquée dans la formation initiale et continue notamment sur le numérique à l'école et les troubles de l'apprentissage, l'encadrement de mémoires et la contribution à la structuration de la recherche. Ce projet doit permettre de développer le partenariat entre écoles et collèges.

Ce jeu serait proposé de la maternelle au collège pour toucher différentes tranches d'âge.

P Devaux souligne tout l'intérêt qu'il voit à s'intéresser à l'écriture pour des difficultés de lecture, qui sont souvent la conséquence de troubles moteurs.

F Dujardin demande si ce jeu pourrait permettre de déceler les EIP (élèves intellectuellement précoces).

P Quémart répond que pour l'instant, ce n'est pas prévu.

P Siretas rappelle les difficultés pour repérer ces enfants et la nécessité de parfaire la formation des enseignants, car on a tendance à beaucoup médicaliser et externaliser le traitement de ces difficultés scolaires. Des liens avec les inspecteurs sont-ils envisagés ?

P Quémart répond que le repérage en milieu scolaire est difficile dans la mesure où les enseignants ne sont pas suffisamment formés à ces problèmes d'apprentissage. Elle suggère un temps de formation pour les enseignants de terrain.

Elle indique qu'une collaboration est envisagée avec des écoles déjà dotées en équipement numérique, une formation sera proposée aux enseignants impliqués dans le projet. Elle ajoute qu'une fois les données récupérées, une restitution auprès des écoles et collèges sera faite.

P Siretas indique que le nombre d'élèves accompagnés augmente chaque année. Il serait pertinent de moins accompagner, mais mieux accompagner. Il paraît essentiel d'associer les inspecteurs ASH à ce projet et former les enseignants référents.

F Dujardin fait remarquer, en réponse, que les accompagnateurs en emploi aidé bénéficient de 60h de formation (sur la thématique des « dys », des EIP, etc.). Elle ajoute que le jeu vidéo élaboré dans ce projet pourrait avoir un effet de remédiation auprès des élèves supposément mal accompagnés.

P Quémart précise qu'une demande de financement est faite pour deux doctorants (CNAM et CERCA). Le projet est sur trois ans une version beta du jeu vidéo sera construite la première année, une version corrigée sera développée la seconde année.

Le projet a vocation à impacter 10 établissements sur l'académie.

P Siretas trouverait intéressant, même si ce n'est pas possible dans le cadre actuel, de pouvoir suivre une cohorte de l'école jusqu'au collège.

D Escorcia indique que des éléments de formation sur les troubles existent dans les MEEF en volume très réduits. Elle suggère l'organisation d'une journée sur cette thématique.

M Cottron propose que cette thématique fasse l'objet d'une formation des néo-titulaires au niveau T1, T2, T3.

D Gaonac'h note tout l'intérêt d'un tel projet également pour mieux comprendre ce qu'est l'apprentissage de la lecture dans des situations normales puisque le lien entre lecture et écriture est fondamental.

F Artaud ajoute que le repérage des publics « dys » est aussi une réelle difficulté au CNED. Le projet a toute sa pertinence dans son aspect préventif, sur le groupe classe dès la maternelle.

D Gaonac'h interroge sur les atouts que pourrait présenter la configuration locale.

P Quémart indique que l'équipe de recherche du CERCA est la seule au niveau national à avoir une telle expertise sur la production écrite. Cette expertise conduira à créer un jeu sur lequel on pourra apprécier les effets bénéfiques sur les apprentissages.

P Devaux voit plusieurs entrées dans la maquette MEEF 1<sup>e</sup> degré : les éléments constitutifs de certaines UE comme « enseigner ailleurs et autrement », « projet partenariat ». Il suggère également les séminaires de M2.

- **Projet OCEAN-C3 (Observer les Compétences des Élèves par leurs Activités Numériques au Cycle 3) porté par le laboratoire TECHNE**

L'objectif du projet est le repérage, à travers les traces numériques issues d'un apprentissage, de compétences en cours d'acquisition des élèves en cycle 3. Les disciplines cibles sont les mathématiques et le français.

Ce projet avait été déposé lors de la première vague en février 2016 et avait été classé B+, le principal reproche était l'absence de détail sur la contribution de l'ESPE.

Le laboratoire Techné développe des recherches sur la mesure des effets des pratiques numériques.

Le laboratoire L3i de l'Université de la Rochelle est associé au projet.

L'ESPE de l'académie de Poitiers apportera son soutien par le biais des activités de projet collaboratif proposées en parcours adapté. L'ESPE de Créteil est aussi partenaire du projet.

Les deux projets ont reçu un avis favorable de la part de la commission pédagogique réunie le 29 avril 2016.

Le COSP donne son accord pour soutenir ces deux projets avec la participation de l'ESPE.

Une lettre d'engagement du COSP pourra être rédigée mentionnant cet accord à la demande du porteur de projet.

#### **POINT 4 : Prochain contrat quinquennal – retour des commissions pédagogique et scientifique**

D Gaonac'h rappelle le courrier transmis le 21 décembre 2015 aux membres des 4 commissions de l'ESPE afin qu'ils engagent un travail de réflexion sur les enjeux et priorités quant aux choix stratégiques de l'ESPE en vue du prochain contrat quadriennal. Les axes de travail étaient les suivants :

1. Recherche en éducation,
2. Renforcement des équipes plurielles de formateurs,
3. Articulation formation disciplinaire – formation transversale
4. Formation continue
5. Formation par le numérique

D Gaonac'h constate que seule la Commission Scientifique semble véritablement fonctionner. A la dernière Commission Pédagogique n'étaient quasiment présents que des personnalités extérieures. Le rôle de cette commission est pourtant majeur.

Il souhaite par conséquent que le président du Conseil d'Ecole, le directeur de l'ESPE et lui-même prennent une position publique sur ce dysfonctionnement.

M Cottron souligne également qu'il n'y a à ce jour pas de président pour la commission pédagogique.

V Millogo, chargé de la recherche à l'ESPE fait part des retours de la commission scientifique :

A la demande du COSP, une réunion exceptionnelle a été organisée le 25 avril dernier.

V Millogo rappelle que l'ESPE doit créer une relation forte avec les laboratoires. Les propositions d'axes stratégiques de recherche à l'ESPE ont été resserrées à deux :

Axe 1 : Apprentissage et apprenants (centré sur les apprenants, processus d'apprentissage, contexte, conditions)

Axe 2 : Pratiques éducatives et ingénierie (axé sur l'enseignant, les pratiques et l'ingénierie éducative)

La discussion s'engage sur la politique scientifique de l'ESPE à partir de la définition de ces deux axes.

D Gaonac'h rappelle que le soutien financier de l'ESPE doit être en corrélation avec l'évaluation des projets proposés en commission scientifique.

M Cottron précise les procédures mises en place lors des sélections des activités scientifiques développées en interne et soutenues par l'ESPE (expertise par la CS des propositions, audition des porteurs de projet, analyse de la partie scientifique et financière, rapport d'étape pour les projets en cours, fourniture d'un rapport final pour les fin de projet). Il indique que si les projets E-Fran sont acceptés, la commission scientifique devra s'interroger sur le soutien privilégié à des activités de recherche nourrissant ces projets. D'autres types de projets ou thématiques à définir pourront aussi constituer des priorités.

P Devaux insiste sur la nécessité de définir les priorités.

E Barjolle souhaite que la partie terrain apparaisse dans les activités scientifiques.

V Millogo répond que les priorités peuvent émaner du terrain mais aussi des laboratoires.

M Cottron souligne la difficulté de définir les critères à privilégier, on pourrait penser, par exemple, au transfert possible au niveau des pratiques, on pourrait aussi souhaiter l'implication des étudiants dans le cadre de leur mémoire et leurs activités réflexives.

D Gaonac'h et V Millogo s'accordent sur la nécessité d'une lettre de cadrage indiquant lors de l'appel à projets les thématiques prioritairement soutenues. Aucune remarque ne s'oppose à cette décision.

D Escorcía demande si les recherches développées pour des actions de pédagogie universitaire entrent dans les axes 1 ou 2 définis précédemment et s'il ne serait pas opportun de citer le CRIIP (Centre de Ressources d'Initiatives et d'Ingénierie Pédagogique) et sa spécificité dans les axes de recherche.

V Millogo souligne que ces thèmes de recherche ont toute leur place dans chacun des axes, au niveau de l'axe 1, les apprenants étant alors les étudiants, au niveau de l'axe 2 pour ce qui est des pratiques éducatives des enseignants chercheurs.

M Cottron partage cet avis, les activités scientifiques du CRIIP ne peuvent être mentionnées plus explicitement dans les axes, de même que les activités liées à la didactique, au numérique, etc.

D Gaonac'h indique que la présentation des axes proposés par la CS est validée par le COSP.

D Gaonac'h et les membres du COSP donnent mission à la CS de définir une stratégie scientifique privilégiant des thématiques à soutenir.

**POINT 5 : Question diverse :**

M Cottron soulève une difficulté de fonctionnement : l'invitation au conseil précisant l'ordre de jour est envoyée à tous les membres au moins 10 jours avant sa tenue. Il est indispensable, pour la bonne marche de ce conseil et notamment lorsqu'il y a un ou plusieurs votes à l'ordre du jour, de répondre à l'invitation et, en cas d'indisponibilité de transmettre une procuration en s'assurant au préalable de la présence du mandataire.

D Gaonac'h propose qu'un courrier de rappel soit transmis à tous les membres du COSP.

Fin de la séance à 11h45

Le Président de séance  
Daniel GAONAC'H



Le Directeur de l'ESPE  
Mario COTTRON



La secrétaire de séance  
Hélène DESORMES

